



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 DÉCEMBRE 2025**

AFFICHAGE

Le mardi 23 décembre 2025, à 17 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Nadège COURCHÉ, Maire.

Le compte-rendu de la réunion précédente a été adopté à l'unanimité.

Présents :

Mme COURCHÉ,
Mmes LABBÉ, MAQUET, MOREL, SADOU, TASSERIE, VEERAYEN
Messieurs CERTAIN, COURSEAUX, OGER, TSJOEN.

Absents :

Madame ALEXANDRE-LEMESLE qui donne procuration à Mme COURCHÉ
Monsieur ANTONIOLI, non excusé.
Monsieur LEFEBVRE, qui donne procuration à M. CERTAIN

➤ **DÉLIBÉRATION N° 50 -2025 – DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA RECONSTITUTION DE L'ENVELOPPE DU FONDS DE CONCOURS 2021-2026 (58 559.00 EUROS) POUR LA COMMUNE**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité avec 13 voix POUR dont deux procurations, la reconstitution de l'enveloppe du fonds de concours 2021-2026 (58 559.00 euros) pour la commune.

➤ **DÉLIBÉRATION N° 51 -2025 – DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA MAIRIE A UTILISER EN PARTIE L'ENVELOPPE DU FONDS DE CONCOURS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU PARKING « LES CHATAIGNIERS » ET LE RESTE SUR UN AUTRE PROJET.**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Madame le Maire, avec 13 voix POUR dont deux procurations, à utiliser en partie l'enveloppe du fonds de concours pour le financement des travaux du parking « les Châtaigniers » et le reste sur un projet de restructuration informatique et bureautique.

➤ **DÉLIBÉRATION N° 52 -2025 – ACCEPTATION DES TRAVAUX DE LA
RESTRUCTURATION INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE ET DU COÛT ESTIMÉ**

En vue de la restructuration informatique et bureautique, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité avec 13 voix POUR dont deux procurations, les travaux suivants selon le coût estimatif ci-après :

- 6 006.32 € HT soit 7 207.58 € TTC comprenant le déplacement de la baie de brassage, l'acquisition et la mise en service d'un nouveau poste informatique et les travaux d'électricité -restructuration.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres du conseil municipal se séparent à 18 h 30.